

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 6 mai 2024 à 19 h 00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-3-2024

Nature et effets : Rendre réputé conforme la hauteur d'une clôture de 2 mètres de haut au lieu de 1,2 mètres en cour avant, jusqu'à la profondeur de la marge de recul avant (9 mètres) sur la marge latérale Nord-Est.

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située au 367, route 295 et portant les numéros de lots 4 328 260 & 5 462 280 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 20^e jour de

mars 2024

Lise Ouellet

signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Lise Ouellet de la municipalité
de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis
public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 mars 2024
entre 8h et 12 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le
faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 mars 2024

Lise Ouellet

signature

Greffier adj.

titre